



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 16  
Votants : 17**

### OBJET :

**LANCEMENT D'UNE  
CONSULTATION POUR  
UNE ETUDE DE  
PROGRAMMATION  
POUR LA  
REVITALISATION DU  
CŒUR DE BOURG**

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 19 janvier  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20h  
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2023

**PRESENTS :** M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BAUDRY M., M CARETTE C., M BOUCHEREAU F., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, M GAULTIER J-L, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.,

**Excusés :** Mme CLÉRO V., M AMOSSÉ M.,

**Pouvoirs :** Mme CLERO V. a donné pouvoir à M EVIN P.

**Secrétaire de séance :** Mme LAMBERT B.

La commune de la Regrippière poursuit sa réflexion globale de revitalisation de son cœur de bourg.

En 2021, les élus ont lancé une étude avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et Environnement de Loire-Atlantique (CAUE 44) afin de les guider sur les orientations stratégiques à prendre au travers d'une feuille de route. Un diagnostic a été réalisé, des enjeux ont été identifiés, et une illustration des possibles a été imaginée et partagée avec les élus et les partenaires (Département de Loire-Atlantique, Chambre de Commerce et d'Industrie). Ressort de cette étude la priorisation d'aménagement de deux secteurs :

1. La valorisation de la vallée du Chaiseau et la requalification de la rue d'Anjou en bas du bourg ;
2. **L'aménagement du bourg autour d'une place publique et de commerces à réinstaller en hyper-bourg.**

A l'issue de l'étude du CAUE, sur le secteur du Chaiseau et de la rue d'Anjou, la commune a candidaté auprès de l'ANCT pour qu'une étude soit menée par Artelia visant à la revalorisation du ruisseau du Chaiseau et la requalification de la rue d'Anjou.

### **Le deuxième secteur d'aménagement fait l'objet de la présente consultation.**

Afin d'entrer dans une phase opérationnelle et programmatique, la municipalité souhaite désormais être accompagnée par une équipe pluridisciplinaire d'architectes/urbanistes/paysagistes/BET VRD pour la réalisation d'une étude de programmation urbaine.

L'élaboration de cette étude de programmation s'inscrit dans la proposition du Département d'Appel à manifestation d'Intérêt (AMI) « cœur de bourg / cœur de ville ».

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le lancement de la consultation pour l'étude de programmation pour la revitalisation du cœur de bourg le 23 janvier jusqu'au 17 février 2023
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour le Chaiseau
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'établissement de cette convention.

Pour extrait conforme au Registre des délibérations,  
Fait au jour, mois et an ci-dessus,

ACCUSE DE RECEPTION  
PREFECTURE VIA FAST

Le 23 JAN. 2023

LE MAIRE,  
Pascal EVIN

Certifié exécutoire par le Maire  
Publié ou notifié le : 23 JAN. 2023

